

AVIS PUBLIC

RETRAIT DU RÈGLEMENT 01-280-58

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES
SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE LA ZONE 0415 – Dossier 1208856001**

PRENEZ AVIS, conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a retiré le règlement 01-280-58, intitulé :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique

FAIT à Montréal, le 16 mars 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire